

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3638 - Mardi 19 Mai 2020 - Prix : 200 Fc

JUSTICE

Sambi, 2 ans sans jugement



2 ans, jour pour jour, depuis qu'il est privé de sa liberté sans le moindre jugement. Un élan de solidarité sans aucune couleur politique est né autour de la demande de son jugement.

**Les transporteurs
sont entrés en grève**

LIRE PAGE 2

SOCIÉTÉ

**Bâtir les jeunes, le défi
de la plateforme nationale
pour l'entrepreneuriat
des jeunes**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

COVID-19
COMORES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS
SUR LE CORONAVIRUS ?

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE
SUR LE :



1717
Appel gratuit

Les transporteurs sont entrés en grève

La colère des transporteurs suite à la réduction du nombre des passagers par les autorités dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, ne retombe. Depuis hier lundi ils ont entamé une grève illimitée. Ils ne demandent que des mesures d'accompagnement.

Après une longue discussion avec le ministère de l'économie dans le but de trouver une solution sur la régulation des transports en commun, aucune mesure d'accompagnement n'a été annoncée par le gouvernement. Ce lundi 18 mai, les chauffeurs de taxi et des bus ont entamé la grève illimitée prévue dès la semaine dernière. D'après le secrétaire général d'Usukani wa Massiwa, le syndicat des transporteurs, le ministère de l'économie de qui relève la décision de baisser le carburant avait demandé aux chauffeurs de recenser les véhicules concernés.

Mais depuis, le dossier est resté lettre morte. « Vu le temps qui nous a été imparti, nous avons pu recenser seulement les véhicules de l'île de Ngazidja mais nous avons l'impression d'être le cadet de leurs soucis. Jusqu'à maintenant, même un sceau (permettant familiariser les conditions d'hygiène dans les gares routières, Ndlr), nous n'avons pas reçu », regrette Athoumani Ahamada, ajoutant au passage que « nous avons décidé d'entamer une grève illimitée à compter de ce lundi 18 mai tout en espérant que la situation sera améliorée ».

De son côté, le ministre de l'économie est revenu sur le dialogue avec le syndicat. « Ils nous ont communiqué un nombre de 6000 véhicules mais après enquête, on en a obtenu 1150 », nous dit le ministre de l'économie avant d'ajouter d'ajouter que son ministère reste quand même en attente des listes des autres îles pour voir les voies et moyens d'accompagner les transporteurs.



Cependant, le porte-parole du gouvernement juge « irréfléchi » la grève au moment où les deux parties sont en discussion. « Nous avons reçu un préavis de grève le 15 mai dernier pour un arrêt de travail qui, pour moi, est un peu irréfléchi étant donné que nous sommes dans

une période de guerre (contre le coronavirus, Ndlr) et que nous devons tous nous réunir pour l'intérêt commun du pays. Ce qu'ils ont fait aujourd'hui (hier) est loin du patriotisme », regrette celui qui n'est pas sans envoyer des menaces voilées. « En période de guerre, le

gouvernement a le droit de prendre des décisions pour les contrevenants. Jusque-là nous ne comprenons pas ce qu'ils font dans la mesure où nos discussions sont dans la bonne voie ».

Andjouza Abouheir

A Domoni, Loulou hôtel ferme temporairement ses portes

Loulou Hôtel a fermé ses portes depuis le 22 août 2019 et pour une période indéterminée. Dans la ville de Domoni, personne ne l'avait constaté. Il y a quelques jours une équipe d'une dizaine de personnes issues d'une ONG s'est présentée devant l'hôtel voulant y loger quelques jours, et à leur surprise, « nous sommes fermés, l'hôtel est en veilleuse » leur répond le gardien de l'hôtel. Interrogé par Radio Domoni Inter, son gérant précise qu'une telle décision a été prise, suite au sentiment d'injustice que subit sa société. Amir Jaffar a pris la décision de cesser temporairement ses activités d'Anjouan dans hôtellerie et dans le bâtiment.

Le gérant de Loulou hôtel et

ABR explique qu'il n'arrive toujours pas à trouver suffisamment des explications venant de l'Etat, le pourquoi son entreprise subit toujours un sentiment d'injustice malgré les demandes adressées au gouvernement.

A l'heure actuelle, Amir Jaffar s'est vu obliger de débaucher 19 employés. 19 personnes au chômage, et pourtant, selon leurs explications, ces derniers montrent que le pays va mal et les entreprises en souffrent.

Amir Jaffar serait en effet victime des gouvernements successifs et à l'en croire « ce n'est pas un pays où l'on peut investir et travailler ».

Il y a quelques mois, le gérant de Loulou s'est vu refuser par la

douane, l'exonération des équipements hôteliers et de construction, alors que son entreprise est à jour dans les registres de l'Etat.

Notre gérant nous a affirmé qu'il aurait même l'intention de

mettre aux enchères ces équipements afin de pouvoir rembourser les millions de francs de crédit lui restant à rembourser.

Et pour la réouverture de Loulou ? Amir nous a répondu

qu'il envisage d'autres dispositions, il n'y a pas de date car le pays va mal.

Par Anis El Hassoïr – (Radio Domoni Inter)

CHRONIQUE RAMADAN

Dix derniers jours du ramadan, une période exceptionnelle

Depuis vendredi dernier, nous retronsons dans la dernière ligne droite du mois béni du ramadan 2020 à savoir les dix derniers jours. Il s'agit d'une période spirituellement exceptionnelle à ne pas rater pour tout musulman. Ces dix derniers jours sont d'une importance capitale, en ce qu'il s'y trouve notamment la seule nuit qui est « meilleure que mille mois », la nuit du Destin (laylatul-qadr). Nous y reviendrons dans le prochain numéro mais, sachez que c'est la période où le prophète multipliait ses efforts pour veiller la nuit ainsi qu'en réveillant sa famille, selon les paroles d'En-ichat, épouse du prophète.

C'est également, dans ce dernier tiers du mois de jeûne de ramadan, que le Prophète commençait sa retraite spirituelle (I'tikaf). Cette année, du fait de la situation sanitaire liée à la pandémie du covid-19, les mosquées sont fermées. Il n'est de fait pas possible d'envisager la moindre retraite spirituelle. Comme pour les prières de Taraweh, les plus

motivés saisiront l'occasion pour prier, chez eux, en famille. Lors de ces derniers jours, les croyants sont chacune et chacun invités à veiller (s'il le peut) toute la nuit jusqu'à la prière de l'aube (Subh).

Il est recommandé de lire plus encore le Coran, multiplier les invocations, prier, prier et prier, faire des dons mais et surtout demander pardon à Allah. A cet effet, le Prophète nous a enseigné une invocation particulière à répéter avec ferveur : « Ô Allâh ! Tu es indulgent, Tu aimes le pardon : fais-moi grâce ! » « Allâhumma innaka 'afuwun tuhibbul 'afwa fa'fu 'anni ». Tous pour multiplier les chances de veiller la nuit du destin. Selon un hadith prophétique, il est rapporté que : « toutes les fautes passées sont pardonnées à celui qui passe la nuit du Destin en veillée pieuse avec foi et espoir de récompense ». (Sens d'un hadith rapporté par l'imam Muslim).

Ibnou M Abdou



La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

JUSTICE

Sambi, 2 ans sans jugement

2 ans, jour pour jour, depuis qu'il est privé de sa liberté sans le moindre jugement. Un élan de solidarité sans aucune couleur politique est né autour de la demande de son jugement.

Il y'a exactement deux années, l'ancien chef d'État Ahmed Abdallah Sambi est privé de sa liberté. D'abord par le ministère de l'intérieur qui, par une simple note du secrétaire général, a placé l'opposant politique en résidence surveillée pour « troubles à

l'ordre public ». Rentré de France quelques semaines plus tôt, Sambi s'était opposé publiquement à la réforme constitutionnelle en cours, qui devrait permettre au président qu'il avait fait élire en 2016 de prolonger son mandat.

Trois mois après son placement en résidence surveillée, le 20 août, Sambi est entendu par le juge d'instruction dans le cadre du dossier de la citoyenneté économique dont il est le principal artisan. Il est placé en mandat de dépôt le même jour dans sa résidence de Voidjou, transformé désormais en prison annexe.

Il est accusé de détournement de deniers publics, faux et usage de faux et forfaiture.

Au fil du temps, l'état de santé du sexagénaire se détériore et nécessite des soins. C'est son avocat Me Mahamoudou qui l'annonce en premier. Cette sortie médiatique est perçue par le régime comme une incitation à la rébellion, balayant d'un revers de main les affirmations de celui qui a échappé de justesse à une radiation du barreau de Moroni où il exerce.

Mais quelques mois plus tard la ténacité de l'avocat a eu raison du

déni des autorités. Le gouvernement reconnaît enfin la nécessité d'une évacuation sanitaire de l'homme au turban. Les tractations étaient en cours concernant son pays d'accueil que le parquet de la République a pris l'opinion de court en annonçant l'imminence du jugement.

Me Mahamoudou était méfiant. Le procès annoncé n'était à ses yeux qu'une « diversion » pour faire oublier à l'opinion nationale et internationale l'état de santé de Sambi. La crise du coronavirus a tapé l'incruste, et rien de tout ça, ni

l'évacuation ni le jugement n'est d'actualité.

Ses proches ravivent la flamme en inondant la toile avec des pancartes à la mention « Libérez Sambi ». D'autres, qui n'ont aucun lien idéologique avec l'ancien rais, rejoignent le mouvement pour demander son jugement ainsi que celui de l'ancien gouverneur d'Anjouan Salami, écroué lui aussi depuis octobre 2018. Il avait tenté d'organiser à Mutsamudu une manifestation géante contre la réforme constitutionnelle.

A.O.Yazid

SOCIÉTÉ

Bâtir les jeunes, le défi de la plateforme nationale pour l'entrepreneuriat des jeunes

La plateforme nationale pour l'entrepreneuriat des jeunes en partenariat avec l'Organisation Internationale du travail (OIT), a mis en place un projet d'emploi et développement local intégré aux Comores (EDLIC). Il a comme objectif de former le jeune comorien à créer et développer son propre emploi.

Le vendredi 15 mai, six jeunes ont bénéficié de kits de travail après avoir passé une formation deux semaines. Ce matériel les aidera à créer et développer leur petit business ou entreprise. « Au début de la formation, ils étaient vingt-cinq jeunes ambitieux mais on a retenu six en raison de leurs projets. Ces derniers, dont deux (jeunes) de chaque île, ont fait des bons projets

pendant les deux semaines de formation. Ils méritent d'être suivis et soutenus. C'est pourquoi on leur a remis ces kits de travail afin de pouvoir créer et développer leurs petites entreprises », a fait savoir Ali Mohamed Ibrahim, président de la plateforme nationale pour l'entrepreneuriat des jeunes.

Ce dernier a montré qu'aujourd'hui ce sont les deux jeunes de Ngazidja qui vont bénéficier en premier du matériel. Il s'agit d'Ahmed Mmadi de Dembeni et Rihabou Athoumani de Mbeni. Le premier avait un projet baptisé « cultiver et préserver le piment », tandis que le second, Rihabou Athoumani, avait présenté « Nguwo zaki bwana harusi » soit pour les habits d'appareils du marié. Pour Mohéli la cérémonie aura lieu le 22 mai et le 30 mai pour Anjouan.



«En cette période de crise sanitaire mondiale, tout a basculé et ça préoccupe beaucoup l'OIT. Cette journée marque alors un grand pas

vers l'avant. Un grand pas pour la lutte contre le chômage des jeunes et le développement de l'emploi », indique à son tour Mohamed

Abdoulhamid, expert du projet EDLIC. Et d'ajouter qu'« il faut apporter nos soutiens à ces jeunes afin de réussir. Mais, également encourager les autres qui n'ont pas été sélectionnés pour mieux faire dans l'avenir ».

Le ministre en charge de l'emploi a salué cette initiative et a été frappé par le talent et le savoir-faire de ces jeunes. « On est dans une période de crise sanitaire, mais cela n'empêche pas de travailler pour vivre. Nous avons chez nous des jeunes qui ont du talent et il est temps de les exploiter et développer notre pays », avance Nouridine Ben Ahmed, le ministre de la jeunesse, des sports et de l'emploi. Ce dernier demande également au gestionnaire du projet de suivre ces jeunes et de les accompagner jusqu'au bout.

Nassuf Ben Amad

Comores Telecom débloque 1 million KMF pour les aides-soignants de Samba

Dans le cadre de la journée internationale des télécommunications, Comores Telecom a fait don d'un million de francs comoriens au personnel soignant de l'hôpital de Samba où sont admis les patients atteints de la Covid-19. L'opérateur téléphonique a également fourni de l'eau potable pour l'hôpital.

Comme chaque année, le monde entier célèbre la journée des télécommunications. En cette période si particulière de crise sanitaire, l'opérateur historique a décidé d'accompagner les paramédicaux pour faire face à la Covid-19. C'est ainsi qu'il offre la somme d'un million de nos francs et



un approvisionnement en eau potable à l'hôpital de Samba Kouni qui accueille les patients atteints du coronavirus. « Nous nous joignons aux actions qui ont été mises en place par le chef de l'Etat en sensibilisant sur cette guerre à laquelle chacun de nous devrait apporter sa pierre », souligne, le directeur général de Comores Télécom M'sa Mladjao, en présence du directeur de l'hôpital de Samba Kouni, Youssouf Mohamed.

Depuis le début de la crise comme l'a bien mentionné son chargé de la communication Antoinette Ezidine, Comores Telecom s'est engagée dans cette guerre contre l'ennemie invisible par la mise en place d'un numéro vert, le 1717. La société Comores Télécom a mis

à la disposition des aides-soignants de Samba un box de 4.5G sans oublier le crédit data offert aux journalistes.

De son côté, le directeur général du centre hospitalier de Samba a salué ce geste louable de la part de Comores Télécom. « Depuis que la crise a commencé, c'est le premier geste que nous avons reçu et au nom des paramédicaux de Samba, je vous en remercie », dit-il. Comores Telecom planche actuellement sur une plateforme de télé-enseignement qui sera mise en ligne dans les prochains jours et qui va permettre aux élèves en salle d'examen de pouvoir télécharger leurs cours et suivre des cours en vidéo à zéro franc.

Andjouza Abouheir

Libre opinion

De deux choses, l'une : la liberté provisoire ou le jugement

19/05/2018-19/05/2020. Deux ans jour pour jour depuis l'incarcération de l'ancien président Ahmed Sambi. Le 19 août suivant, soit trois mois plus tard, il passera de résidence surveillée pour « troubles à l'ordre public » à un « mandat de dépôt » dans le dossier de la citoyenneté économique dont il est le chef d'État à avoir eu le courage de ramener dans un cadre légal ce marché noir opéré sans vergogne par quasiment tous les régimes. Deux ans de détention sans aucun jugement, cela disconvient au bon sens. C'est l'avis de Yhoulam Athoumani. Ce juriste de formation et, c'est le cas de le dire, pro Azali, estime que « si un juge d'instruction n'a pas été capable, au bout deux ans, de clôturer une enquête, le bon sens juridique exige qu'il accorde, de manière provisoire, la liberté à l'inculpé en attendant son jugement... ». Ci-dessous, sa tribune pour La Gazette.

Je crois que pour des raisons de transparence et d'efficacité, et par ce qu'aussi le principe du délai raisonnable s'impose, l'ex-président Sambi doit être jugé immédiatement, à défaut, la règle qui doit s'appliquer est celle de sa mise en liberté, fût-ce provisoire, en attendant son jugement. Et rien ne fait obstacle à ce que les autorités chargées de son dossier lui rendent sa liberté provisoire tout en menant en parallèle une enquête en vue de son jugement.

Je dirai, par-la, que le bon sens exige à ce que l'on fasse une lecture cohérente de nos textes. Car, et par-delà des avis divergents sur la durée

de sa détention – rappelons-le que ce 19 mai fera deux ans depuis qu'il est mis en résidence surveillée –, il est question de transparence et d'efficacité dans la gestion de ce dossier.

J'ajouterai, également, que deux ans de détention provisoire – résidence surveillée et si l'on compte les quatre mois d'assignation en résidence – sans que l'ex-président soit jugé est déraisonnable. Notre Constitution exige le respect de la liberté. Selon l'article 22, « nul ne peut être privé de sa liberté en totalité ou en partie, qu'en vertu de la loi ou d'une décision de justice ». Mais étant donné qu'aucune décision de justice n'a été pronon-



Yhoulam Athoumani, juriste

cée, seule donc la loi peut priver l'ex-président de liberté.

Il est donc question de savoir si, le fait que l'ex-président Sambi soit placé en détention provisoire depuis deux ans, la loi a été bien appliquée ?

Je tiens à rappeler que l'ex-président Sambi est inculpé de « corruption, détournement de fonds publics, complicité de faux et usage de faux et forfaiture ». Pour ces faits, au-delà du code de procédure pénale, il y a aussi une autre loi qui lui est appliquée, c'est-à-dire, celle du 26 décembre 2013, n°13-015, complétant certaines dispositions de

la loi n° 08-018 du 25 juillet 2008 relative à la transparence des activités publiques, économiques, financières et sociales.

Mais il est impératif de concilier le code de procédure pénale et cette loi de 2013, complétant celle de 2008. Cette conciliation permettra, en effet, de garantir à l'ex-président le droit d'obtenir une décision de justice dans un délai raisonnable. La charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, à son article 7.1.d, consacre « le droit d'être jugé dans un délai raisonnable par une juridiction impartiale ».

Notons-le que ladite charte a une valeur constitutionnelle au même titre que la constitution elle-même.

Et quand bien même l'article 17 de la loi de 2013, complétant celle de 2008, exige que « la mainlevée du mandat de dépôt et la mise en liberté provisoire en tout état de cause, [soient] subordonnées au versement du cautionnement d'une somme égale au montant des sommes et objets non encore remboursées ou restitués », son article 14 précise que, « des poursuites sont exercées conformément aux dispositions du code de procédure pénale ». Voilà pour quoi mon raisonnement se base sur le bon sens que les autorités chargées de la gestion de ce dossier doivent appliquer.

Autrement dit, si un juge d'instruction n'a pas été capable, au bout de deux ans, de clôturer une enquête, le bon sens juridique exige qu'il accorde, de manière provisoire, la liberté à l'inculpé en attendant son jugement. La liberté, étant le principe, la détention provisoire l'exception.

Yhoulam Athoumani, juriste

FOOTBALL

Mohamed Athoumani : «Je rêve d'officier dans une Coupe du monde»

Promu arbitre international FIFA en janvier 2019, Mohamed Athoumani est considéré comme l'étoile montante de l'arbitrage comorien. Après neuf ans d'exercice au niveau local, le natif de Selea Bambao réalise de très bonnes performances pour ses débuts à l'international. Des JIOI 2019 aux éliminatoires de la CAN 2021, le central, haut de ses 28 ans, rêve d'une phase finale de Coupe du monde.



Mohamed Athoumani, arbitre centrale (3e à gauche)

En janvier 2019, la FIFA actualisait comme à son habitude sa liste d'arbitres internationaux. Au nombre de neuf l'année avant, les bruits couraient déjà aux Comores d'un nouvel international FIFA dans la liste comorienne. Présent dans toutes les grandes affiches locales, le nom du futur élu n'était guère étranger aux amateurs du football. Il était déjà destiné à aller plus loin avec ses qualités si particulières. Mohamed Athoumani, puisqu'il s'agit de lui, est un passionné de foot qui a choisi le sifflet pour vivre sa passion. Pragmatique, engagé et responsable, celui dont les intimes l'appellent Soighir a gravi avec succès tous les échelons.

D'élève arbitre en 2011 à arbitre international FIFA

De son Bambao natal, Mohamed Athoumani est avant tout connu en tant que joueur. Un athlète et sportif à part entière qui a eu à pratiquer diverses disciplines. Du volley-ball au basket avec le Baygon Club, du handball au foot avec l'US Selea. C'est avec cette dernière discipline qu'il en fait désormais carrière en tant que juge central. Un choix de carrière bien réfléchi et dont il s'est largement investi. Son accréditation en tant qu'arbitre international FIFA n'est qu'une suite logique. Athoumani a gravi avec succès tous les échelons et a su s'imposer localement. « Je suis tellement fier de cette promotion. J'attendais ce moment depuis longtemps, se confie Mohamed Athoumani. Cela faisait

déjà neuf ans que je me suis engagé dans ce métier », dit-il.

D'élève arbitre en 2011 aux côtés de l'ancien international FIFA Nassem Ali Simba, il était promu arbitre de ligue en 2012. En 2014, il obtient le statut d'arbitre fédéral et est présent dans les grandes affiches du football local.

Mais pour espérer aller plus loin et obtenir la précieuse accréditation de la FIFA, il a fallu passer encore un cap. « Avant d'être retenu par la FIFA, j'ai effectué plusieurs formations à partir de 2015. D'abord au Maroc en tant que jeune arbitre promoteur puis en Algérie (2017) et en Egypte (2018) avec une formation réservée aux arbitres non-FIFA », poursuit-il. Bien que promu interna-

tional FIFA en janvier, Mohamed Athoumani n'aura son baptême de feu qu'en juillet 2019. Avec deux autres compatriotes, il officiera pour la première fois à l'international à l'occasion des Jeux des Iles de l'Océan Indien (JIOI) 2019 à Maurice.

Les JIOI 2019 et les éliminatoires de la CAN 2021 comme baptême de feu

En compagnie des assistants Chebli Saïd Omar et Anzilane Abdoulmadjid, des expérimentés, Mohamed Athoumani réalisera un sans-faute pour sa première sortie. Du 18 au 28 juillet, le trio comorien s'est distingué avec son professionnalisme. Leurs performances les mèneront jusqu'à arbitrer la finale de la compétition entre l'île Maurice et l'île de La Réunion. Une expérience si particulière pour un début concernant Athoumani.

« Nous étions très contents d'avoir atteint notre objectif. Avant notre départ, on s'est fixé l'objectif d'arbitrer la finale de la compétition et hisser plus haut les couleurs des Comores. Personnellement, cela m'a permis d'avoir encore confiance en moi. Cette expérience m'a donné de la force et me pousse à aller plus loin ».

Il rêve d'une phase finale de Coupe du monde

Aller plus loin, tel est désormais le chemin qui lui est destiné. Quatre mois après les JIOI 2019, l'étoile montante de l'arbitrage comorien officiera son premier match continental. Accompagné des expérimentés Amaldine Soulaïmane, Chebli Saïd Omar et Ansudane Soulaïmane, il eut le privilège de diriger l'affiche Guinée Equatoriale – Tunisie du 19 novembre à Malabo. Une rencontre comptant pour la deuxième journée des éliminatoires de la CAN 2021. Une étape importante pour Mohamed Athoumani qui décrit une expérience totalement différente des JIOI. « J'ai passé beaucoup de temps à visualiser leurs derniers matchs pour bien être au rendez-vous. J'étais agréablement surpris du professionnalisme des deux adversaires ». Pour lui, elle constituait le véritable début de sa carrière internationale. « Cette rencontre a été importante pour moi. Un moment-clé pour mes débuts à l'international, spécifiquement au niveau continental. Une sorte d'ouverture au monde. Je veux aller plus loin. Être sélectionné un jour dans des grandes compétitions. Je rêve d'officier dans une Coupe du monde », raconte-t-il.

Boina Houssamdine